



Accompagnement des propriétaires privés dans la conservation

Par: Hubert Pelletier-Gilbert
Directeur adjoint à la conservation
pour l'est du Québec

Forum sur les aires protégées
en Chaudière-Appalaches

25 février 2011

- Organisme privé sans but lucratif
- 50 ans en 2012
- Actif au Québec depuis plus de 35 ans
- **Mission:** la préservation de la diversité biologique.

- **Principales activités :**

- Acquisition de connaissances scientifiques
- Protection et gestion de milieux naturels en terre privée
- Sensibilisation des citoyens face aux enjeux de la conservation.



Sur les propriétés privées du Québec...on retrouve :

- **83 % des espèces de plantes et d'arbres**
- **60 % des espèces d'oiseaux aquatiques**
- **50 % des espèces menacées de disparition**



Acquisition de connaissances scientifiques



Sélection de sites prioritaires



Protection par des moyens légaux

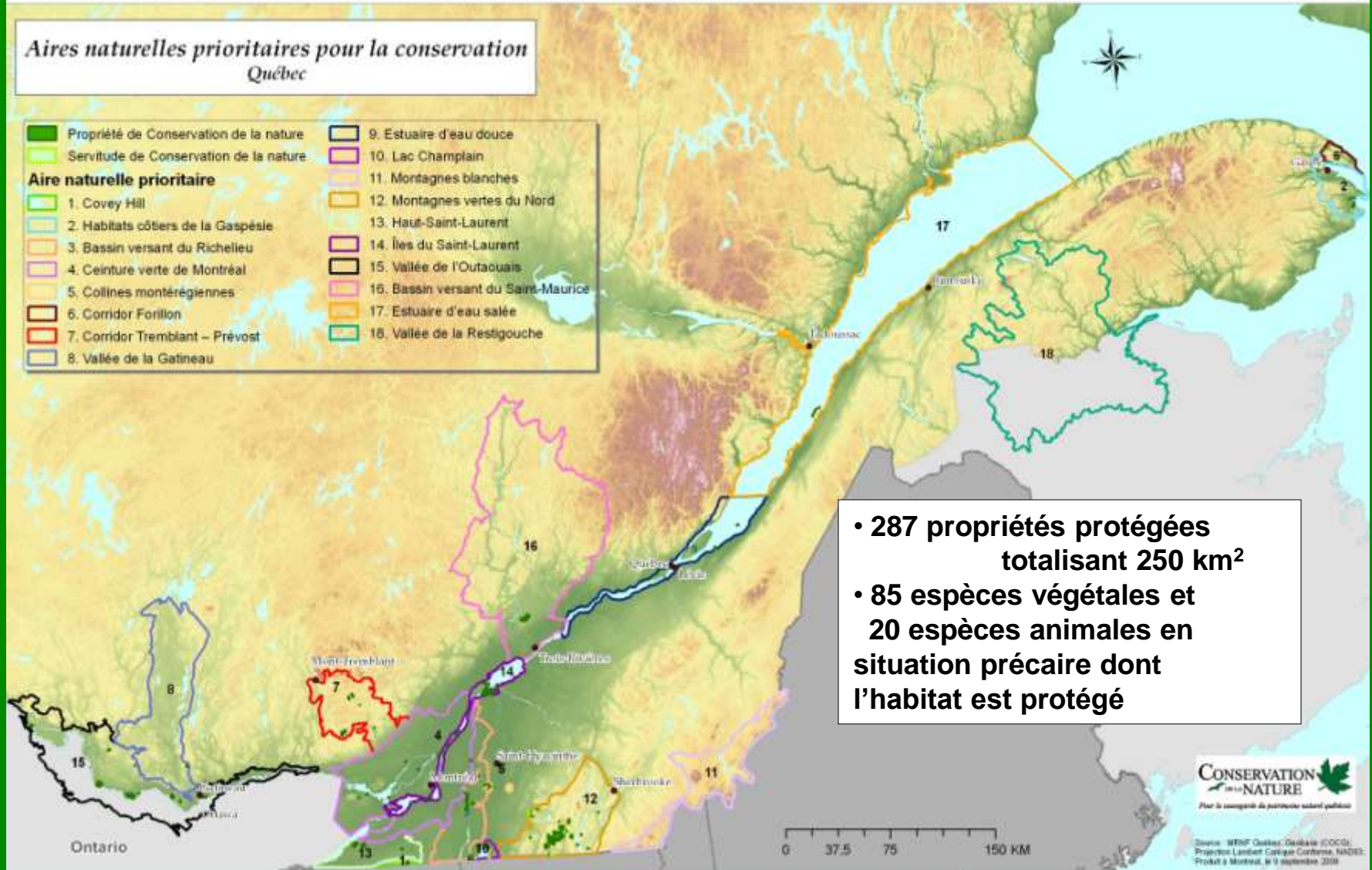


**Gestion et éducation à des fins de
conservation et /ou de mise en valeur**

Secteurs d'intervention et sites protégés

Aires naturelles prioritaires pour la conservation Québec

 Propriété de Conservation de la nature	 9. Estuaire d'eau douce
 Servitude de Conservation de la nature	 10. Lac Champlain
Aire naturelle prioritaire	 11. Montagnes blanches
 1. Covey Hill	 12. Montagnes vertes du Nord
 2. Habitats côtiers de la Gaspésie	 13. Haut-Saint-Laurent
 3. Bassin versant du Richelieu	 14. Îles du Saint-Laurent
 4. Ceinture verte de Montréal	 15. Vallée de l'Outaouais
 5. Collines montérégiennes	 16. Bassin versant du Saint-Maurice
 6. Corridor Forillon	 17. Estuaire d'eau salée
 7. Corridor Tremblant – Prévost	 18. Vallée de la Restigouche
 8. Vallée de la Gatineau	

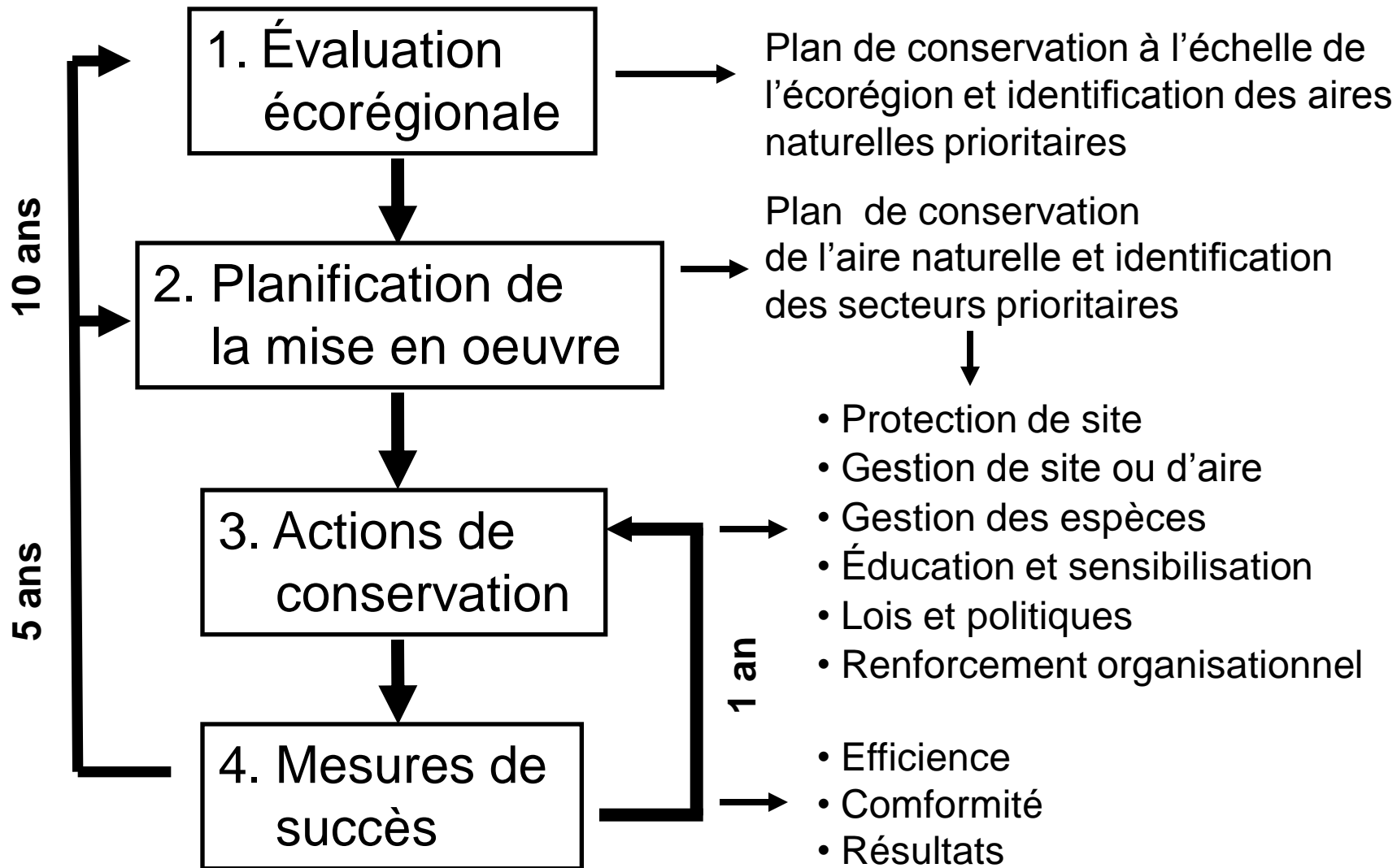


- 287 propriétés protégées totalisant 250 km²
- 85 espèces végétales et 20 espèces animales en situation précaire dont l'habitat est protégé

Activités au Québec

Un peu plus de 74 km² protégés dans les monts Sutton





Écorégion

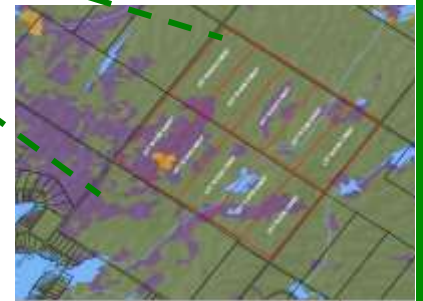


Niveaux de planification à CNC


Aire naturelle








Propriété

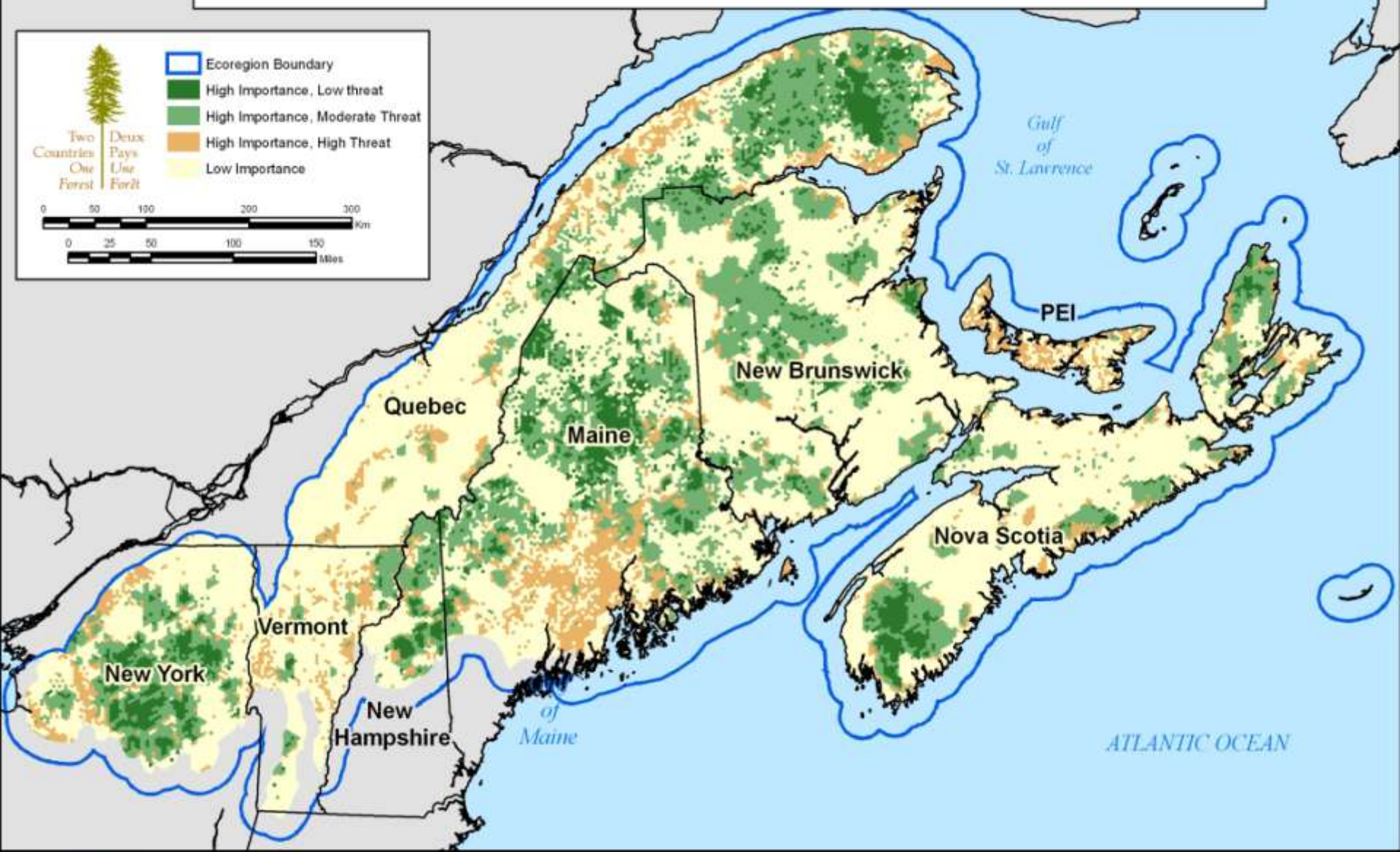


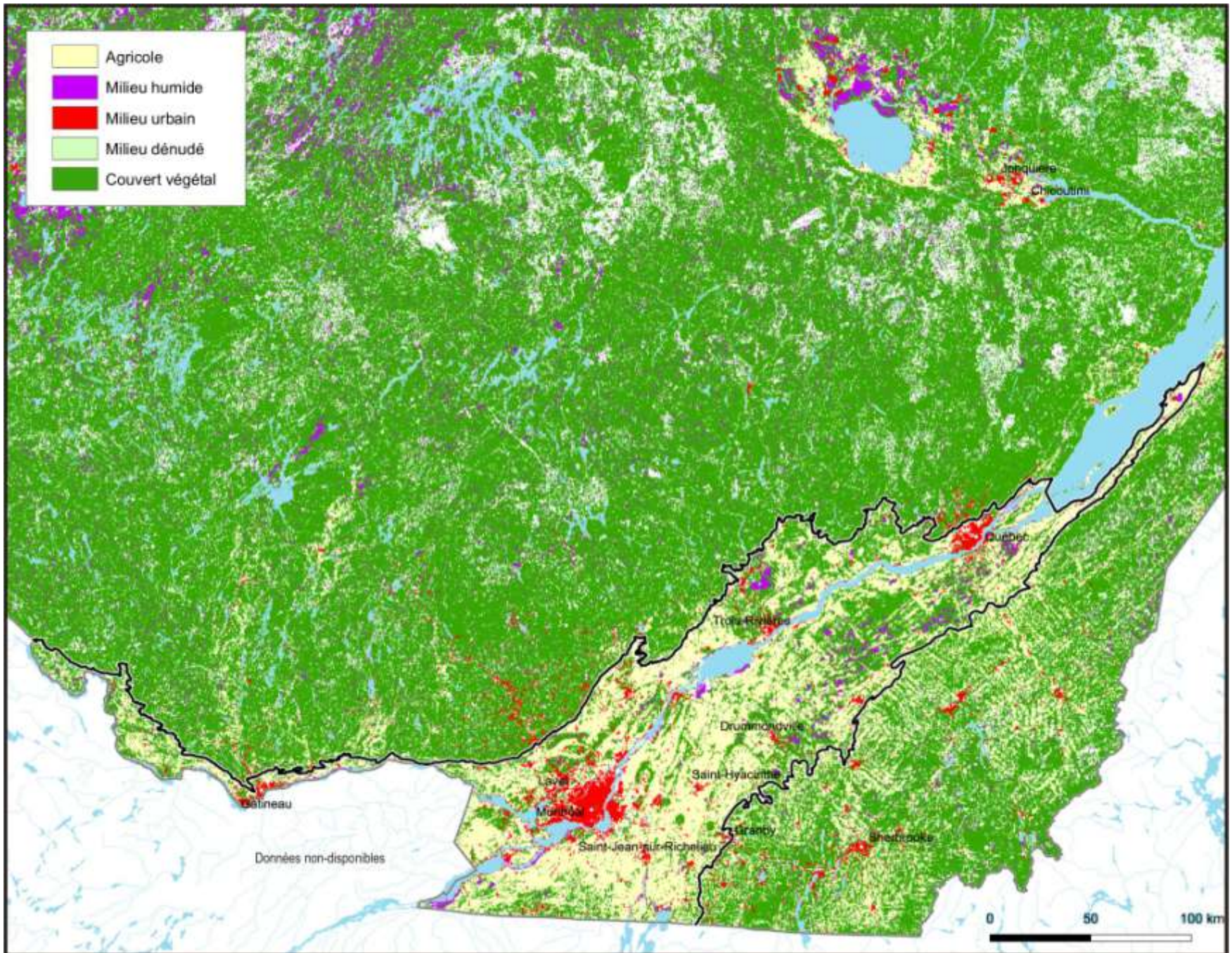
PRELIMINARY ASSESSMENT OF CONSERVATION IMPORTANCE VS. THREAT

 **Two Countries One Forest / Deux Pays Une Forêt**

-  Ecoregion Boundary
-  High Importance, Low threat
-  High Importance, Moderate Threat
-  High Importance, High Threat
-  Low Importance

0 50 100 200 300 Km
0 25 50 100 150 Miles





Activités dans Chaudière-Appalaches

Implication passablement récente

- Première acquisition en 1999
(St-Vallier)
- Anse Ross St-Nicolas depuis 2004
- Pointe aux Pins 2007
- Montagnes Blanches 2010
- Rivière Vincelotte 2010
- Soutien scientifique 2011 (CRÉlu(e)s)



Les organismes en conservation (fiducies foncières)

- Désirent contribuer à la protection d'un milieu naturel
- Échelle d'action locale, régionale ou nationale
- Types d'intervenants : "Land Trust", intendance volontaire et gestionnaire

-  Réseau de milieux naturels protégés rmnat.org

- Répertoire des milieux naturels protégés au Québec
www.repertoiredesmilieuxnaturels.qc.ca

Outils et méthodes de conservation en terre privée

- Don de terre de son vivant ou par leg testamentaire
- Achat et vente à rabais
- Servitude de conservation
- Réserve naturelle en milieu privé

Don de terre de son vivant ou par leg

- Acte notarié pouvant comprendre certaines conditions
- Geste libre et volontaire du donateur
- Avantages fiscaux selon la loi sur l'impôt fédéral et provincial
- Détermination de la valeur du don

Programme des Dons Écologiques d'Environnement Canada
www.ec.gc.ca/pde-egp

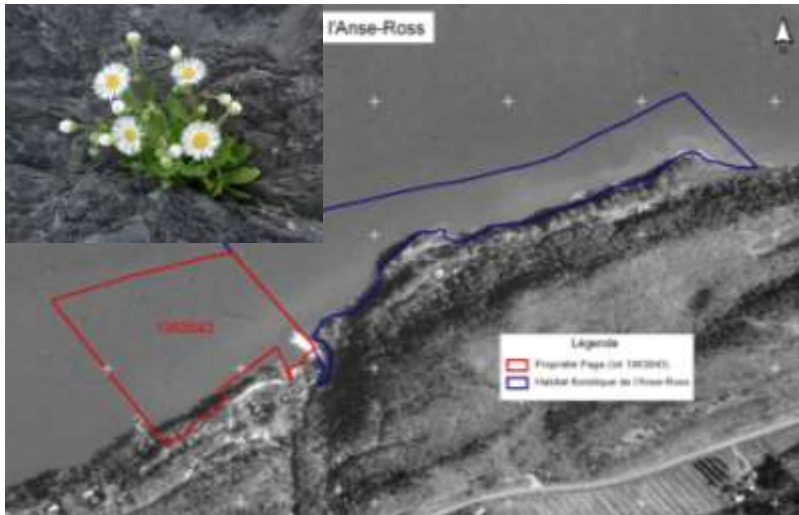
Leg testamentaire : importance de la clarté de l'écrit étant la seule trace du désir du donateur

Anse Ross à Saint-Nicolas

Don de terrain de Monsieur Page et des Sœurs de Jésus-Marie

Pour l'organisme, recevoir un don c'est :

- Confirmer la valeur écologique du site
- Assurer le donateur de la conservation perpétuelle du terrain (acte légal)
- Assumer les charges foncières
- Suivi et interventions récurrentes
- Mettre en place un comité local de citoyens
- Accès public et mise en valeur ?
- Fonds de conservation en dotation (15 %)



Achat de terrain

- Valeur écologique indéniable et vision de conservation
- Transaction immobilière de la propriété
- Acquisition par l'organisme de conservation

- Entente contractuelle avec le propriétaire : acte notarié
- Comprend des conditions, par exemple envers les bailleurs de fonds (MDDEP, FFQ, FHQE, etc)
- Détermination de la juste valeur marchande
- Surenchère impossible

Vente à rabais

- Avantage financier ne doit pas dépasser 80 % de la valeur marchande de la terre



POINTE | AUX | PINS

RÉSERVE NATURELLE JEAN-PAUL-RIOPELLE

Quand la nature côtoie la culture





POINTE AUX PINS

RÉSERVE NATURELLE JEAN-PAUL-RIOPELLE



UN HAUT LIEU DE BIODIVERSITÉ

Bien sûr, le hêtre, le sapin et le mélèze sont les arbres dominants de la forêt aux Pins. Ils ont abrité au cours de leur vie, comme le stable de l'écureuil, les grenouilles. Les ruisseaux humides sont de hauts lieux de biodiversité, puisqu'un nombre élevé de plantes et d'animaux s'y trouvent et y cohabitent. Si la chance vous assiste, comme les yeux et les observations en descendant sur les sentiers. Laissez place à la curiosité.



UNE PATINOIRE INSOLITE

Imaginez-vous imaginer une belle patinoire en plein cœur de cette forêt! Hé oui, elle était le rêve de Pierre-Louis. Il a longtemps, le glacier se formait sur ce milieu humide et isolé par son isolement de l'île. Bien entretenues et protégées de la coupe, les végétaux sur cette patinoire naturelle ont permis de créer une belle patinoire. Les patineurs ont apprécié l'endroit, mais ces derniers n'ont pas pu profiter de la patinoire de génération.



Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
 Partenaire des collectivités pour protéger les milieux naturels du Québec



Développement durable, Environnement et Parcs
 Québec

Canada



Cap-Saint-Ignace

Projet de renaturalisation de l'embouchure de la rivière Vincelotte

- Acquisition été 2010
- Mise en valeur
- Accès public
- Halte cycliste
- Renaturalisation



Servitude de conservation

- Entente juridique (notariée) où un propriétaire impose des restrictions d'usages sur son terrain afin d'en protéger les caractéristiques naturelles
- Le propriétaire demeure propriétaire du terrain et l'organisme assure la protection
- Attaché aux titres de propriétés :
La servitude est une charge imposée sur un immeuble, le fonds servant (appartenant à un propriétaire différent), en faveur d'un autre immeuble, le fonds dominant (Art. 1177 du C.c.Q.).
- Restrictions permanentes et s'appliquent aux propriétaires futurs
- Droit de premier refus en cas de vente du propriétaire
- Option de conservation qui exige un grand engagement de la part du propriétaire et un suivi périodique de la propriété par l'organisme de conservation

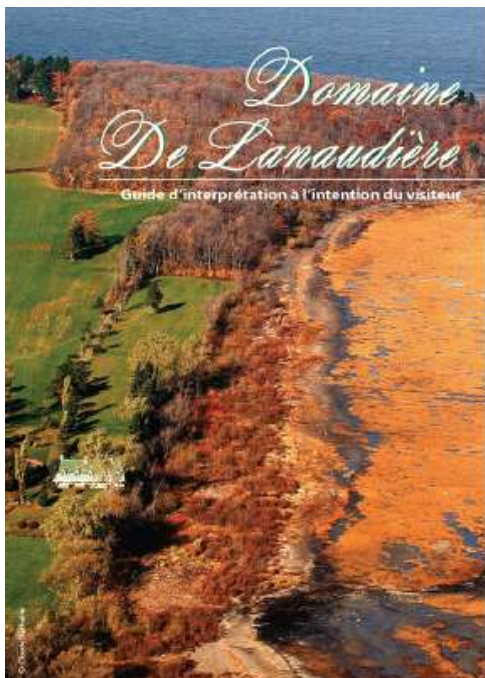
Pointe de Saint-Vallier : Protection – Éducation – Suivi écologique



Pointe de Saint-Vallier

Battures: 42 hectares (CNC)

Terrain: 25 hectares (servitude)



CONSERVATION NATURE S.V.P. veuillez rapporter ce guide à l'accueil.
 Pour le statut de patrimoine naturel québécois



CONSERVATION NATURE
 Pour le statut de patrimoine naturel québécois

Réserve naturelle en milieu privé

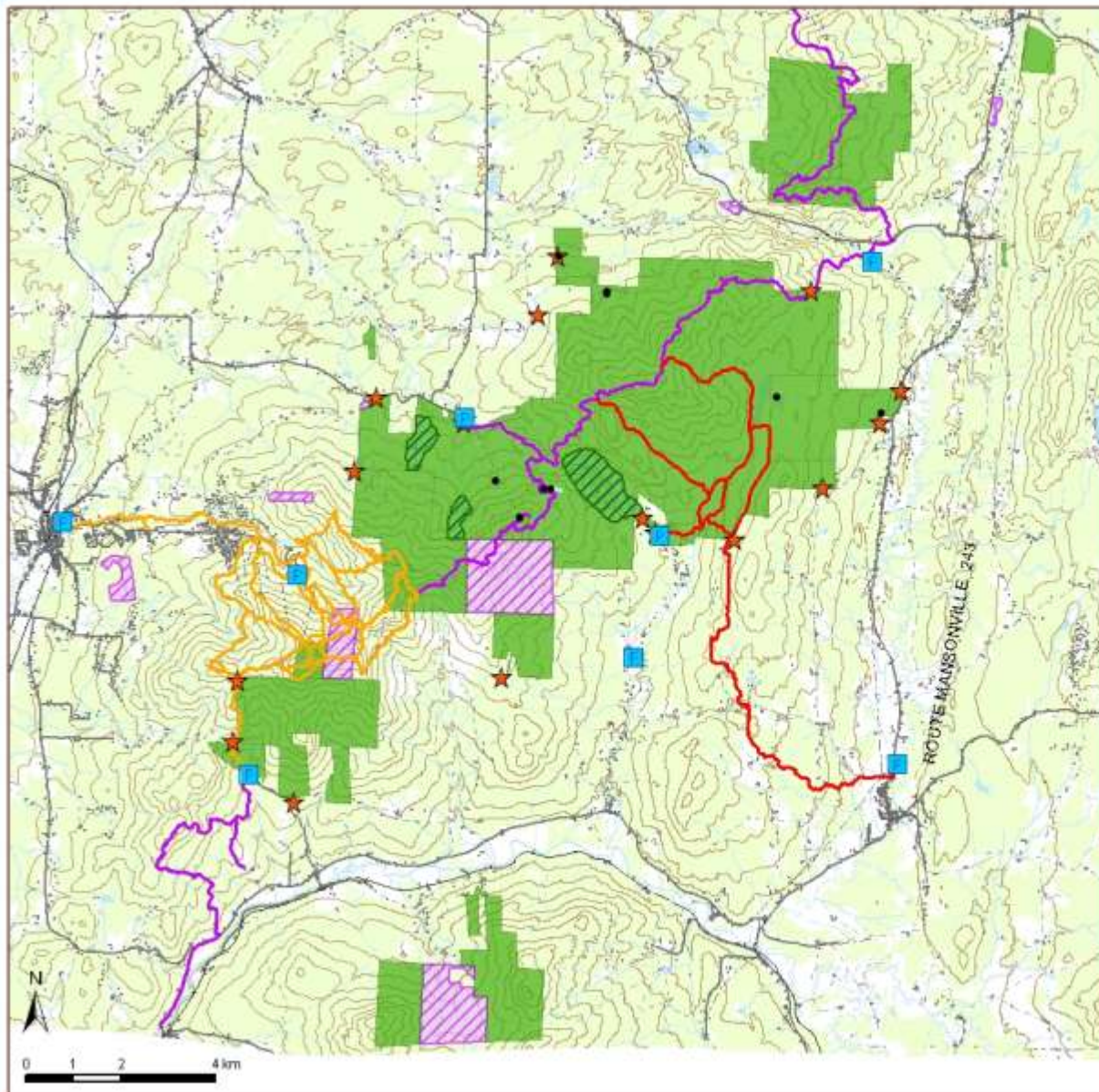
- Engagement d'un propriétaire à l'égard du MDDEP
- Conformément à l'article 54 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q.c.-61.01), toute propriété privée dont les caractéristiques sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentent un intérêt qui justifie leur conservation peut, sur demande faite par son propriétaire, être reconnue comme réserve naturelle.
- Organisme peut en instaurer sur ses territoires ou être facilitateur
- Statut additionnel de protection, disposer d'un allié pour contrer une infraction et exemption de taxes municipales



Chemins et sentiers dans le secteur des Montagnes vertes

-  Stationnement
-  Point d'accès
-  Bâtiment
-  Sentier de l'Estrie
-  Sentier du PENS
-  Sentier de la Réserve naturelle des Montagnes-Vertes
-  Propriété de Conservation de la nature
-  Servitude de Conservation de la nature
-  Zone de conservation stricte

* L'utilisation d'un véhicule motorisé nécessite l'autorisation de Conservation de la nature



Merci !

Hubert Pelletier-Gilbert
Directeur adjoint pour l'est du Québec

hubert.pelletier@conservationdelanature.ca

Tél. : 418-804-0535

www.conservationdelanature.ca



Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois



Soyez généreux. On vous repaie en nature.